

## COMMUNIQUE

### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

#### **Tunisian Development Fund III**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Agrément du CMF N° 05-2016 du 11 février 2016**

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « **Tunisian Development Fund III** » aura lieu à partir du **31 mai 2016**.

« **Tunisian Development Fund III** » présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination :</b>	Tunisian Development Fund III
<b>Siège social :</b>	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
<b>Visa :</b>	Visa n°16-0942 du 30 mai 2016
<b>Objet Social :</b>	La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
<b>Montant du fonds :</b>	40 000 000 dinars divisé en 4 000 parts de 10 000 dinars chacune.
<b>Date d'agrément :</b>	11 février 2016
<b>Promoteurs :</b>	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)
<b>Gestionnaire :</b>	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa
<b>Dépositaire :</b>	Al Baraka Bank Tunisia
<b>Distributeur :</b>	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa

**Pour plus d'informations sur le FCPR « Tunisian Development Fund III », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 30 mai 2016, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**